

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	19
De votants	26

OBJET
N° 2026-9-2

Décision modificative n° 2/2026
Budget communal

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 2 septembre 2026.

Le Maire,



Grandmougin

L'an deux mille vingt six, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre GRANDMOUGIN, Maire.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-Mme SCHMITT-MM.SULLI-HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-SEROT-COMMITO-M.FONDEUR-Mmes DI POMPEO-CLEMENT-CHILLOTTI-MM.POIRIER-LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHI-ZANCHIN-PESCE

Excusés :

Mme COLMET ayant donné pouvoir à Mme SCHMITT
M.PERREY ayant donné pouvoir à M.HILLARD
Mme OSOWSKI ayant donné pouvoir à M.LUGNIER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LHUILLIER ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à M.FONDEUR
M.HAMER ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme MAURY

Absent : /

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lors du vote du budget primitif du 29 avril 2026, une erreur s'est glissée dans l'inscription du montant du remboursement du capital de la dette (article 1641). Le montant inscrit était de 568 161,67 € au lieu de 736 532,00 €, soit un écart de 168 370,33 €. Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de rectifier cette inscription et de rétablir l'équilibre budgétaire, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales. ».

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits du budget communal comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0910-2026_9_2-DE

Section d'investissement

Dépenses					Recettes				
Chapitre	Art.	Fonct	Libellé	Montant article	Chapitre	Article	Fonct	Libellé	Montant article
1641		020	Emprunts en euros	168 370,33	024		020	Cession d'immobilisatio	18 000,00
					13	13141	020	Subvention commune membre du GFP	15 000,00
						1318	020	Autre subvention d'investissement	11 235,60
						13361	020	DETR	80 676,00
					16	1641	020	Emprunts en euros	43 458,73
Total des dépenses				168 370,33	Total des recettes				168 370,33

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0910-2026_9_2-DE